

Garantie limitée



**Le site web est la référence absolue de la garantie et de ses mises à jour.*

Nous vous remercions d'avoir choisi E. Paquin Inc. à titre de conseillers en portes et fenêtres. E. Paquin Inc. garantit toutes les portes et fenêtres pour une durée de deux (2) ans (assujetties aux exclusions mentionnées ci-après) suivant la date de livraison contre tous défauts de fabrication qui pourraient rendre les fenêtres ou les portes inutilisables ou impropres en autant que ces dernières ont été entretenues de façon régulière et servent à l'usage auxquelles elles sont destinées.

Conditions préalables au recours à la garantie limitée

À la livraison, l'acheteur (ou son représentant) doit vérifier le produit reçu et noter la ou les déféctuosité(s) sur le bon de livraison et en aviser immédiatement E. Paquin Inc.

Après l'installation, pour exercer un recours en exécution de l'obligation des garanties mentionnées dans le présent document, l'acheteur doit aviser par écrit E. Paquin Inc. dans un délai de trente

(30) jours suivant la date où le défaut a été constaté.

À la suite de la réception de l'avis et avant d'appliquer la garantie, E. Paquin Inc. vérifiera sur place l'objet et la justification de la réclamation.

E. Paquin Inc. ne pourrait s'engager relativement aux réparations résultant d'une mauvaise installation par le client ou son représentant ou qui n'a pas été approuvé, par écrit, au préalable par E. Paquin Inc.

La garantie est au bénéfice exclusif du propriétaire donc non transférable sans le consentement préalable de E. Paquin Inc.

Mise en garde :

Tous les produits vendus à titre de distributeur par E. Paquin Inc. sont garantis selon les règles de la garantie de ces manufacturiers. E. Paquin Inc. vous aidera à vous renseigner auprès de ces manufacturiers pour tout litige qui pourrait résulter d'une réclamation.

Nos portes et fenêtres

Toutes les pièces et/ou composants nécessaires à la réparation des portes et fenêtres, normalement commercialisées, font partie de la garantie. Par contre, la main-d'oeuvre requise est aux frais de l'acheteur sauf pour les composants qui ont été installés en usine. Toute pièce et/ou composante réparée, remplacée ou échangée sera garantie pour la période résiduelle selon les modalités et conditions de la garantie.

Pour les portes en bois massif, elles sortent de l'usine à un taux d'humidité se situant entre 6 à 12%. Exposée à des variations climatiques ce taux peut varier et influencer le volume des composantes de cette dernière. Il est donc normal et même recommandé de pourvoir à un ajustement ultérieur à l'installation, principalement la première année.

Dans la confection de nos produits, nous travaillons principalement avec le bois. À cet effet, le bois étant un matériau naturel, nous ne considérons pas que des variations dans la couleur et la texture du grain tout comme la présence de résine, soit considérés comme des défauts.

Les portes et fenêtres E. Paquin Inc. sont conçues pour une utilisation résidentielle ou commerciale dans des conditions d'opérations normales.

Tout pourrissement prématuré d'une composante de bois entrant dans la fabrication de nos fenêtres et de nos portes est garanti pour la période deux (2) ans à compter de la date de livraison.

Dans le cas d'un produit d'exception comme du placage de bois sur panneaux, la garantie est d'un (1) an contre le décollement du placage.

Voir également les exclusions ci-dessous.

Nos portes de garage.

Toutes les pièces et/ou composantes nécessaires à la réparation des portes de garage, normalement commercialisées, font partie de la

garantie. Par contre, la main-d'oeuvre requise est aux frais de l'acheteur sauf pour les composantes qui ont été installées en usine. Toute pièce et/ou composante réparée, remplacée ou échangée sera garantie pour la période résiduelle selon les modalités et conditions de la garantie.

Pour les portes de garage en bois massif, elles sortent de l'usine à un taux d'humidité se situant entre 6 à 12%. Exposée à des variations climatiques ce taux peut varier et influencer le volume des composantes de cette dernière. Il est donc normal et même recommandé de pourvoir à un ajustement ultérieur à l'installation, principalement la première année.

Dans la confection de nos produits, nous travaillons principalement avec le bois. À cet effet, le bois étant un matériau naturel, nous ne considérons pas que des variations dans la couleur et la texture du grain tout comme la présence de résine, soit considérés comme des défauts.

Les portes de garage E. Paquin Inc. sont conçues pour une utilisation résidentielle ou commerciale dans des conditions d'opérations normales.

La garantie liée au système électrique d'ouverture et de fermeture de la porte est sujette à la garantie offerte par la fabricant de cette composante électrique.

Voir également les exclusions ci-dessous.

Autres produits de bois et composantes

E. Paquin Inc. garantit contre tous défauts de fabrication ou tous vices dans les matériaux pour une période de deux (2) ans : les produits en bois, la quincaillerie, les carrelages fixes et amovibles s'il y a lieu, fournis avec les produits et les bris spontanés.

Toutes les pièces et/ou composantes nécessaires à la réparation des de ces produits, normalement commercialisés, font partie de la garantie. Par contre, la main-d'oeuvre requise est aux frais de l'acheteur sauf pour les composantes qui ont été installées en usine. Toute pièce et/ou composante réparée, remplacée ou échangée sera garantie pour la période résiduelle selon les modalités et conditions de la garantie.

Pour les autres produits en bois massif, ils sortent également de l'usine à un taux d'humidité se situant entre 6 à 12%. Exposée à des variations climatiques ce taux peut varier et influencer le volume des composantes de cette dernière. Il est donc normal et même recommandé de pourvoir à un ajustement ultérieur à l'installation, principalement la première année.

Voir également les limitations à la section « exclusion » ci-dessous.

Verre, vitrail et thermo

Les unités scellées (thermos régulier) sont garanties cinq (5) ans et les unités scellées de verre à double scellement et à faible émissivité (Low-E) sont garantis pour une période de dix (10) ans et toutes autres unités scellées de verre ou insertions décoratives pour une période de dix (10) ans contre la formation de buée ou dépôt de

poussières sur les surfaces internes constituant une réduction de la vision (excluant un bris spontané du verre), main-d'oeuvre non incluse.

Aucune garantie ne s'applique au verre simple et vitrail.

Voir également les limitations à la section « exclusion » ci-dessous.

Quincaillerie diverse et moustiquaire

La quincaillerie régulière incluse avec nos produits est garantie pour une période de deux (2) à cinq (5) ans, selon les cas, contre tout défaut de fabrication et tout vice dans les matériaux pouvant le rendre inutilisable.

La quincaillerie choisie par le client est en fonction de la garantie du fabricant de cette quincaillerie. Normalement, elle n'est pas incluse avec nos produits de base.

Remarque : La durée de la garantie peut différer selon le fabricant.

Les pièces mobiles de la quincaillerie doivent être lubrifiées au moins une fois par année et les joints de scellant vérifiés annuellement, et ce aux frais de l'acheteur. L'acheteur ne doit jamais peindre, vernir et teindre la quincaillerie et les coupe-froids des fenêtres ou des portes sinon la garantie mentionnée ci-dessus ne sera plus applicable.

Les moustiquaires fabriqués en atelier sont garantis pour une période de deux (2) ans à compter de la date de livraison.

Voir également les limitations à la section « exclusion » ci-dessous.

Exclusions

E. Paquin Inc. se dégage de toute responsabilité quant aux réclamations concernant tous les travaux de remplacement, de réparation ou d'ajustement effectué par le consommateur lui-même ou son représentant, sans le consentement écrit de E. Paquin Inc.

Restriction à la réparation et remplacement de pièces

Les fenêtres et les portes entreposées ou installées dans un endroit humide ou dans un édifice soumis à des températures extrêmes (sècheresse ou humidité) ne sont pas couvertes par cette garantie.

Des produits ayant été soumis à des conditions environnementales qui excèdent les normes de design (dans certains cas, les applications côtières seront considérées comme excédant les normes de design de certains produits, options, quincailleries ou finis) ne sont pas couvertes par cette garantie. Une déflexion d'unité scellée de dimension de plus de 30 pieds² causant une distorsion au niveau de la vision ou un clappement généré par les carrelages ou les intercalaires.

Une déflexion (gauchissement) de 1/4" (6 mm) et moins des montants et traverses de portes de bois ainsi que des cadres de fenêtres.

Une condensation résultant d'un excès d'humidité.

D'une mauvaise installation ou un manque d'entretien, incluant la négligence d'appliquer un fini approprié dans les délais prévus dans cette garantie.

Tout produit restauré par E. Paquin Inc. qui n'a pas été fabriqué à l'origine par E. Paquin Inc. n'est pas couvert par la présente garantie.

Finition

La garantie relative à la finition est limitée à un (1) an.

E. Paquin Inc. se dégage de toute responsabilité quant aux réclamations concernant l'effervescence de résine.

Toute variation de couleur du grain du bois. Toutes coulées de sève.

La décoloration non uniforme résultant d'une exposition inégale des surfaces au soleil, à un élément de chauffage, la décoloration graduelle, le farinage ou l'accumulation de taches ou de saletés en surface.

Tout produit peint ou teint avec une couleur foncée ayant une luminosité de 50 ou plus.

Le produit qui est non peint ou non teint par notre usine ou par un de nos employés, il n'y a aucune garantie qui s'applique.

Tout produit restauré par E. Paquin Inc. qui n'a pas été fabriqué à l'origine par E. Paquin Inc. n'est pas couvert par la présente garantie.

Limitations générales

Toute défectuosité découlant et/ou tout dommage résultant d'un usage abusif, de négligence, d'un accident, d'un incendie ou de tout désastre naturel, d'une manutention et d'un entretien inapproprié ou d'installation inadéquate (cadre non équerre, tordu, courbe vers l'intérieur ou l'extérieur, toute porte installée autrement que sur le plan vertical, etc.) causés lors de l'installation ou à la suite d'une installation inadéquate (ex: égratignures, perforations, éraflures, etc.), dus à l'exposition à des vapeurs nocives, à des produits chimiques, à l'oxydation, à des conditions atmosphériques extrêmes, à une mauvaise aération, à un excès d'humidité et à toutes autres circonstances hors du contrôle de E. Paquin Inc. E. Paquin Inc. honorera sa garantie dans la mesure où les produits concernés auront été utilisés dans des conditions normales et non abusives, et qu'ils auront été convenablement installés et

entretenus.

En aucun cas, la responsabilité de E. Paquin Inc. n'excèdera la valeur originale du produit reconnu défectueux par ce dernier. En aucune circonstance E. Paquin Inc. ne sera tenu responsable ou redevable de tout autre dommage direct ou indirect, incluant notamment, mais non exhaustivement: les pertes de bénéfices ou de revenus résultant de ou se rapportant a tout défaut dans les produits couverts par cette garantie ou a quelque utilisation de tels produits par le propriétaire ou par toute autre personne ou a tout retard dans la respect de cette garantie dû à des circonstances hors du contrôle de E. Paquin Inc.

E. Paquin Inc. ne pourrait s'engager relativement aux réparations entreprises par le client ou son représentant sans le consentement préalable de E. Paquin Inc. E. Paquin Inc. n'est pas responsable des frais afférents tels que le transport, peinture, l'échafaudage, la finition des produits, la réparation, l'enlèvement, le remontage, l'installation et la réinstallation, etc.

E. Paquin Inc. ne pourrait s'engager relativement aux produits spéciaux définis comme étant des items manufacturés spécifiquement pour rencontrer des demandes d'un client ou d'un projet de construction au niveau du design, des spécifications ou caractéristiques d'utilisation particulières qui ne répondent pas aux tests de performance ou ne rencontrent pas les exigences de normes.

E. Paquin Inc. ne pourrait s'engager relativement aux variations dans la couleur et le grain des composantes de bois naturel.

Avertissement

Les moustiquaires fournies avec nos produits ne sont conçues que pour préserver des insectes. **ILS NE REMPLACENT PAS UNE BARRIÈRE DE PROTECTION POUR VOS ENFANTS ET/OU ANIMAUX DE COMPAGNIE**
Une chute accidentelle causée par une mauvaise utilisation d'une moustiquaire peut causer des blessures graves ou même la mort.

Aucune des fenêtres E. Paquin Inc. n'est conçue pour recevoir des unités réfrigérantes (air climatisé). Nous ne recommandons donc pas l'installation de telles unités, particulièrement dans les contrefenêtres. Si vous décidez toutefois d'en installer une, il est de votre responsabilité d'en faire l'installation adéquate et sécuritaire. Nous pouvons cependant vous aider dans l'achat éventuel d'un cadre qui fermera l'ouverture au dessus de votre unité réfrigérante.